N° 838 — 3e Année. CINQ CENTIMES Samedi 17 Janvier 1891

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 18
TOURCOING, rue Verte, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
6 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.
L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES ...... 0 fr. 20 la ligne
RÉCLAMES ...... 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS ...... 0 fr. 70 —
LOCALES ...... 1 fr. 00 —

Les annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING aux Bureaux du Journal, à Lille, rue Nationale, à PARIS, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10, et à BRUXELLES pour la BELGIQUE et la HOLLANDE, à la Société anonyme de publicité générale, 104, Boulevard Anspach et 3, rue des Teinturiers.

TÉLÉPHONE

L'Avenir de Roubaix-Tourcoing commencera prochainement la publication d'un nouveau feuilleton.

BOURSE DU BOULEVARD

3 0/0 Français	95 38	Ext. d'Esp.	76 —
4 1/2 0/0 Franc.	— —	Rio-Tinto	579 37
Egypte 6 0/0	— —	Panama	43 75
3 0/0 Italien	92 22	Russe 1880	— —
5 0/0 Turc	19 20	Alpines	218 12
Chemin Ottoman	— —	Suez	— —
Hongroi or	92 31	Tharsis	— —
Banque Ottom.	622 18	Tendance ferme.	

M. FLOQUET

On lira plus loin l'excellent discours prononcé, à la fin de la séance d'hier, par M. Ch. Floquet, en prenant possession du fauteuil présidentiel où la confiance et la sympathie de ses collègues venaient de nouveau de l'appeler.

Les sages et vigoureuses paroles qu'il a fait entendre seront accueillies avec une véritable satisfaction par le parti républicain progressiste, car elles répondent aux préoccupations très vives qu'une politique incertaine et trop timorée paraissaient justifier.

M. Floquet n'est pas seulement un homme considérable par ses talents et la haute situation qu'il occupe, il est aussi et surtout une des espérances de la République démocratique.

Il a eu ce rare bonheur de se montrer toujours supérieur à ce que l'on attendait de lui, dans les postes élevés où l'appelaient les grands services qu'il a rendus à la République.

Président de la Chambre, il s'est révélé à ceux qui ne connaissaient en lui que le grand orateur, sous un jour inattendu, apportant dans ces fonctions délicates, un tact, un esprit à propos, une justesse d'expression qui ont souvent sauvé les situations les plus difficiles.

On n'a pas oublié les séances tumultueuses qui ont signalé la fin de la dernière session, la Chambre démontée, sans direction gouvernementale, le ministère ne venant plus au combat qu'en ordre dispersé, n'offrant plus qu'une résistance sans cohésion à l'assaut qu'on lui donnait, à chaque instant on s'attendait à une crise, elle paraissait inévitable, elle était escomptée d'avance.

Elle a cependant été évitée, et avec elle le vote des douzièmes provisoires à la veille des élections sénatoriales, et cela uniquement grâce à M. Floquet, grâce à son coup d'œil, à l'autorité de son intervention, à l'expérience parfaite qu'il possède des mouvements parlementaires, à l'admirable présence d'esprit qui lui permet de trouver, au moment précis, le mot juste qu'il faut dire, le seul qui convienne à la situation, désarme les colères et rappelle les passions éveillées au sang-froid et à la réflexion.

Dans les fonctions présidentielles, que M. Floquet a exercées en politique remarquable, c'est-à-dire où il a montré une connaissance des hommes, une habileté à les manier et à les diriger qui sont les qualités maîtresses de l'homme politique, il est devenu si nécessaire qu'il est le seul qui, après être descendu du pouvoir, ait été invité à les occuper de nouveau.

Ce que la majorité républicaine n'avait voulu ni pour Gambetta, ni pour M. Henri Brisson, elle l'a fait pour M. Floquet et nous pouvons ajouter qu'elle n'a eu qu'à s'en féliciter.

Le Président de la Chambre était donc tout désigné, pour donner une expression aux vœux de cette majorité qui venait de lui confier une fois de plus la direction de ses travaux.

Il s'est acquitté de cette tâche avec autant de fermeté que de bonheur, son discours, dont la concision lapidaire ne néglige rien, dissipera, nous l'espérons, toutes les équivoques et mettra un terme à des tentatives dont le parti républicain repousse hautement les compromissions.

En terminant, M. Floquet a appelé tout particulièrement l'attention de la Chambre sur les lois ouvrières qui sont à son ordre du jour, ce sont les réformes, en effet, qu'il convient d'aborder le plus rapidement possible.

Ceux qui souffrent n'ont pas le temps d'attendre et le gouvernement de la République est le seul qui n'ait pas le droit de les faire attendre.

Th. BERGÈS.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LA SEANCE

A deux heures vingt, M. de Gasté, président d'âge ouvre la séance.

Election du quatrième vice-président

On procède à l'élection d'un quatrième vice-président.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Votants 293.
Bulletins nuls ou blancs 16.
Majorité absolue 177.
M. Spuller 178, M. Sarrien 90.

En conséquence, M. Spuller ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé vice-président de la Chambre.

Les Questeurs

Le deuxième tour de scrutin pour l'élection des questeurs donne les résultats suivants :

Votants	314
Nuls	3
Suffrages exprimés	311
Majorité absolue	156

Ont obtenu : MM. Royer 253 ; Binzarelli 238 ; Guillaumou 235.

En conséquence MM. Royer (Meuse), Binzarelli et Guillaumou sont proclamés questeurs.

M. de Gasté, président d'âge, déclare la Chambre constituée et invite M. Floquet, président définitif, à prendre place au fauteuil. (Applaudissements prolongés).

Les applaudissements continuent jusqu'au moment où M. Floquet qui a pris possession du fauteuil de la présidence se lève pour prononcer le discours d'usage.

DISCOURS DE M. FLOQUET

Le silence étant rétabli, M. Floquet prononce le discours suivant :

Messieurs et chers collègues,

Je remercie tout d'abord, au nom de l'assemblée, notre bureau provisoire : nos plus jeunes collègues qui ont occupé le secrétariat et le vénérable président qui a bien voulu ouvrir nos travaux et nous adresser les conseils de son expérience.

Ils me permettront, en même temps, et vous aussi, Messieurs, d'envoyer notre souvenir commun à notre cher et toujours vigoureux doyen, M. Pierre Blanc, que les rigueurs de la saison ont retenu pour quelques jours loin de nous, le privant de remplir le devoir annuel qu'il aime, et dont il a l'habitude de s'acquitter avec tant de bonne grâce, de chaleur et de communicative éloquence. (Applaudissements).

Pour moi, mes chers collègues, parmi tant de sentiments qui m'émeuvent au moment où je reçois de vous une nouvelle preuve de confiance, je ne veux vous exprimer que mon désir d'y répondre, aussi bien que je le pourrai, par un dévouement absolu, exclusif, aux grands devoirs que vous m'imposez.

Plus que jamais, en effet, il est nécessaire de faire régner dans nos délibérations l'activité, l'ordre, la méthode.

Avec l'année nouvelle, nous entrons dans la période qui doit être la plus féconde de notre vie législative. (Très bien ! Très bien !)

Déjà, sans doute, vous avez réglé plusieurs questions importantes qui étaient en suspens depuis des époques plus ou moins éloignées : Les lois sur l'abrogation des livrets d'ouvriers, sur la sécurité des ouvriers mineurs, sur les agents des chemins de fer, sur les syndicats des communes, sont devenues enfin définitives et ont pu être promulguées.

Sur l'initiation vigilante du ministre de la guerre (Applaudissements) vous avez également voté une série de lois relatives à notre organisation militaire, qui témoigne de votre constante sollicitude pour notre vaillante armée, et qui, en augmentant notre force nationale, assurent le respect de tous et nos sentiments pacifiques. (Applaudissements).

Déjà vos commissions ont déposé leurs rapports sur des sujets touchant à quelques-unes des réformes d'ordre social et matériel, que vos commettants avaient recommandées à votre attention : sur le travail des femmes et des enfants, sur la sécurité des travailleurs, sur le régime fiscal des successions, sur la législation des protêts, sur le partage des biens des mineurs, sur les conseils de prud'hommes, sur les chambres de commerce, sur la compétence des juges de paix, sur la propriété littéraire et artistique.

D'autres projets sont en préparation avancée tels que les lois sur l'instruction criminelle, sur la caisse d'épargne et sur les cadres de la marine.

Déjà, dans cette longue, sérieuse et belle discussion du budget de 1891, qui a rempli notre session extraordinaire, la Chambre a montré de quelle esprit d'initiative elle était animée et quelle fermeté elle savait conserver dans la poursuite des améliorations nécessaires (Très bien ! Très bien !)

Elle est parvenue à introduire dans sa première loi des finances quelques réformes désirées et dans le débat elle a jeté les germes d'autres réformes parmi lesquelles le dégrèvement sur les transports en chemins de fer, qui, selon parole autorisée, aura l'importance d'une véritable et bienfaisante révolution. (Très bien ! Très bien !)

Mais votre tâche sera plus laborieuse encore, et plus compliquée dans les sessions de cette année.

Non-seulement vous avez à donner la force législative aux plus urgentes des propositions que vos commissions tiennent prêtes, non seulement vous aurez à régler le sort des réformes financières promises au prochain budget, mais vous savez que vous ne pouvez vous soustraire à l'obligation d'examiner et de résoudre, dans le cours même de 1891, le délicat et multiple problème des tarifs douaniers.

Par cette seule question, la plus grande partie de votre temps sera absorbée, car vous voudrez donner aux deux chambres la liberté d'exercer en pleine lumière et en complète connaissance de cause leur arbitrage souverain entre les intérêts particuliers qui réclament vos suffrages et les intérêts généraux qui ont droit à votre protection (Très bien, très bien).

Mais si la carrière que vous avez à parcourir est longue et difficile, vous pouvez y entrer avec une robuste confiance, étant si visiblement soutenus par l'assentiment national, nettement orientés vers la politique qui assurera vos efforts.

Le corps électoral qui s'est prononcé au 1 janvier 1891 n'a pas tenu un autre langage que le suffrage universel au mois d'octobre 1889 ; *tous deux ont une fois de plus affirmé* la République, adhéré à la politique républicaine. (Applaudissements.)

L'épargne universelle vient de donner à son tour un éclatant témoignage de confiance au crédit de la République. (Nouveaux applaudissements.)

La politique dictée par ces manifestations qui ne se démentent pas, depuis tant d'années est assez claire pour qu'elle n'exige pas sans doute de longues ni de fréquentes discussions mais il importe qu'elle soit pratiquée avec fermeté, rappelée avec persévérance, même au cours des débats d'affaires qu'elle doit animer de la foi démocratique. (Très bien ! très bien !)

Avec l'harmonie qu'elle s'est efforcée de rendre complète entre les pouvoirs publics, la nation veut la concorde entre ses représentants, la stabilité et l'unité dans le gouvernement, l'action énergiquement progressiste dans la législation. (Applaudissements).

La République, qui sait vaincre, n'entend pas abuser de sa victoire ; mais elle a le devoir d'en user largement, au profit surtout de ceux qui ont le plus besoin de la justice et de *la solidarité sociale. (Nouveaux applaudissements)*.

Après avoir fait reculer ceux qui naguère se vantaient avec tant d'arrogance de chasser de France la République, nous serions bien coupables, ou bien naïfs, si nous pouvions nous laisser surprendre par ceux qui prétendent expulser de la République les lois, les doctrines, les espérances républicaines. (Longue salve d'applaudissements).

C'est pourquoi, mes chers collègues, je pense qu'il n'y a rien à changer aujourd'hui aux conseils qu'un illustre prédécesseur, Gambetta, donnait aux députés de 1881, lorsque, de cette place, il leur disait : « Je ne veux tirer qu'un enseignement de ces manifestations réitérées du pays en faveur de la République, c'est qu'il faut persévérer dans la voie où nous sommes entrés, c'est que, pour répondre aux intérêts, comme aux volontés de la France, il nous faut entourer la République, que nous avons fondée, d'institutions de plus en plus libérales et démocratiques, pour réunir tous les patriotes, tous les Français. »

Presque toute la gauche, debout, accueille par des applaudissements frénétiques le discours présidentiel.

L'affichage

M. Ricard demande à la Chambre d'ordonner l'impression et l'affichage de ce discours.

M. le Président dit que le discours sera à l'*Officiel*.

M. Ricard maintient sa proposition.

La proposition est adoptée et l'affichage est ordonné.

M. le Président indique l'ordre du jour de la prochaine séance.

Divers membres demandent que la prochaine séance ait lieu lundi.

Cette proposition n'est pas adoptée.

La prochaine séance est fixée à samedi.

Samedi à 2 heures, réunion dans les bureaux ; à 3 heures, séance publique.

La séance est levée à 5 h. 10.

SÉNAT

Séance du 15 Janvier 1891

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. le comte Henri de La Sa[illegible]ces, doyen.

Élection du Président

Il est procédé à l'élection du président définitif.

Voici les résultats du scrutin :

Nombre de votants	177
Suffrages exprimés	176
Bulletin blanc	1
Majorité absolue	89

MM. Le Royer, 168 voix, élu ; Challemel-Lacour, 6 ; Magnin, 2.

M. Le Royer est proclamé président du Sénat pour 1891.

Élection de quatre vice-présidents

Votants	16[illegible]
Bulletins blancs	[illegible]
Suffrages exprimés	16[illegible]
Majorité absolue	8[illegible]

Ont obtenu : MM. Bardoux, vice-président sortant, 158 voix, élu ; Challemel-Lacour, vice-président sortant, 153, élu ; Merlin, vice-président sortant, 146, élu ; Demôle, 133, élu ; divers, 7.

MM. Bardoux, Challemel-Lacour, Merlin et Demôle sont proclamés vice-présidents pour l'année 1891.

Élection de six Secrétaires

Nombre de votants	159
Bulletin blanc	1
Suffrages exprimés	158
Majorité absolue	180

Ont obtenu : MM. Hugot, secrétaire sortant, 158 voix, élu ; Cabannes, 156 voix, élu ; Franck-Chauveau, secrétaire sortant, 155 voix, élu ; Dusolier, 154 voix, élu ; le marquis de Carné, 148 voix, élu ; Morellet, 148 voix élu ; Huon de Penanster, 3 voix.

Les Questeurs

Voici le résultat du scrutin pour la nomination des trois questeurs :

MM. l'amiral Peyron, Gayot et Cazot sont proclamés questeurs du Sénat pour l'année 1891.

En conséquence de ces votes, le bureau du Sénat se trouve constitué.

La prochaine séance est fixée à demain à h.

La séance est levée à 5 h.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

La Commission des Douanes

Paris, 15 janvier. — M. Méline a donné lecture à la commission générale des douanes d'une lettre de M. Bérenger, sénateur, qui sollicite l'audition d'une délégation de séricultueurs, désireux de fournir, au nom des intéressés, des explications sur le projet annoncé par le gouvernement, et tendant à accorder des encouragements spéciaux à la sériciculture.

M. Aynard rappelle que la commission a décidé de n'entendre personne.

M. Fougerol insiste pour qu'il soit donné satisfaction au vœu de M. Béranger.

Après un échange d'observations entre MM. Sarrien et Jamais, la Commission décide de renvoyer à la sous-commission spécialement chargée de l'examen du tarif des soies la demande de M. Béranger.

M. Graux présente ensuite son rapport sur les graines oléagineuses ; ce rapport, contrairement à l'avis du gouvernement, conduit à l'établissement de droits plus ou moins élevés, suivant qu'il s'agit de graines ayant ou n'ayant pas leurs similaires en France.

M. Ch. Roux combat ces conclusions, selon lui, l'intérêt de l'agriculture ne réclame pas des taxes de douanes.

La diminution progressive de la culture du colza tient à l'emploi qui se généralise de plus en plus du pétrole, du gaz, de l'électricité.

L'exportation des graines de colza est supérieure à notre importation.

En ce qui concerne l'œillette, on n'en importe guère ; c'est le pavot qu'on achète à l'étranger.

On ne peut espérer au moyen de droits de douanes augmenter sensiblement la production de nos colonies ; de longtemps elles ne peuvent fournir les graines qui nous sont nécessaires.

Si l'agriculture ne doit retirer aucun bénéfice *des droits sur les graines exotiques, en revanche* ces droits troubleraient profondément l'industrie.

M. Roux proteste contre l'organisation de drawbacks et le système de l'admission temporaire ; ce sont des procédés que peuvent accepter des industriels malhonnêtes, mais auxquels la très grande majorité des commerçants français répugne.

Pour la savonnerie, comment établir le drawback ? Il y a dans chaque kilo de savon un mélange *d'huiles, de graines différentes ; il serait matériellement impossible de reconnaître la proportion exacte du mélange d'huiles employé dans le mélange exporté.*

Le vote des droits porterait également une atteinte grave à la stéarinerie qui n'est pas florissante.

Enfin l'importation des graines exotiques intéresse le grand et le petit cabotage.

M. Waddington répond à M. Roux : Il dit que la culture du colza est une excellente préparation à la culture des céréales ; elle exige une main-d'œuvre abondante ; elle retient dans les campagnes un grand nombre d'ouvriers, quoiqu'elle ait décru ; elle présente encore le plus sérieux intérêt.

Déjà, depuis longtemps, l'admission temporaire fonctionne ; elle ne mérite pas les accusations dont elle est l'objet ; dans un grand nombre de cas, elle est très pratique et nous sommes dans un de ces cas.

En Allemagne, la plupart des graines oléagineuses sont frappées ; en Autriche, en Espagne, en Italie, en Roumanie, toutes les graines paient des droits ; on n'a pas de représailles à craindre.

Pour nos colonies des Indes et du Sénégal, il semble excessif de prétendre qu'un droit de douanes ne favoriserait guère leur production ; nos comptoirs sur les côtes d'Afriques en bénéficieraient largement.

M. Peytral, comme M. Roux, critique vivement le système du drawback et de l'admission temporaire ; il est impossible d'atteindre les graines proportionnellement à leur valeur et à leur rendement.

Il en est de même pour les huiles ; c'est la raison principale pour laquelle il repousse le droit sur les *graines oléagineuses.*

M. Thomson insiste sur l'intérêt que présente pour nos colonies le vote des droits proposés.

M. Graux indique le pourcentage des droits contenus dans son rapport ; les droits sont assez modérés pour que l'admission temporaire fonctionne aisément.

Du moment où on a voté un droit sur la soude, du moment où on a protégé la matière première lorsqu'elle est industrielle, pourquoi ne pas protéger la matière première agricole ?

M. Peytral répond qu'il ne conviendrait du moins de frapper d'un droit que les grains qui ont leurs similaires en France.

D'ailleurs on n'a pas augmenté les droits sur la soude ; l'augmentation qu'il a proposée ne vise que la soude caustique, qui n'est pas employée par la savonnerie.

M. Bourgeois votera l'exemption au tarif minimum et les droits proposés au tarif maximum.

La commission adopte par 22 voix contre 12 les chiffres de la sous-commission, c'est-à-dire : graines d'arachide en coque, 1 f. 50 tarif maximum, 1 fr. tarif minimum : graines d'arachides décortiquées, 2 fr., tarif maximum, 1 fr. 50, tarif minimum ; graines de lin, 3 fr. tarif maximum, 2 fr., tarif minimum ; graines de ravison, de coton, 1 fr. 25, tarif maximum, 0.75 tarif minimum ; œillette, colza, navette, 4 fr. tarif maximum, 3 fr. tarif minimum ; Niger 1 fr. 50, tarif maximum, 1 fr. tarif minimum : moutarde, 4 fr., 3 fr. ; sésame, 2 fr., 1 fr. 50 ; coprath touloucouna, 1 fr. 50, 1 fr. ; illipé, palmiste mowra, 1 fr., 0 fr. 75 ; autres graines, 3 fr. 2 fr.

La sous-commission des produits fabriqués a entendu le rapport de M. Pierre Legrand sur les fils et tissus de lin, jute et chanvre. Le tarif minimum du gouvernement a été accepté, sauf en ce qui concerne les fils polis, ficelles et cordages qui *sont relevés à 25 fr., 35 fr., 45 fr. et 50 fr.*

Un article spécial a été créé pour la toile préparée pour peinture au droit de 84 fr.

Le tarif des tissus blanchis a été fixé au droit du linge écru, augmenté de 40 0/0 au lieu de 30 0/0.

Les tissus écrus de 7 et 8 fils ont été taxés : 35, 65, 100 et 200 fr.

Les tissus blanchis paieront le même droit que les tissus écrus à leur classe, avec augmentation de 40 0/0 également au lieu de 30.

Un droit fixé à moitié du coût du sac neuf a été voté en principe sur les sacs de jute qui servent spécialement au transport des blés.

C'est donc en réalité une nouvelle augmentation du droit sur les blés.

La 2e sous-commission (matières végétales) a adopté les propositions Villebois-Mareuil, et a fixé les droits suivants ;

Citrons et oranges 5 et 8 francs ; Carrobe : 2,50 et 1,50, mandarines 10 et 15 fr., pommes et poires de table 2 et 3 les 100 kil., enfin les raisins et fruits 2,50 et 2 fr. le k., les légumes verts 6 et 8 fr. salés ou confits 12 et 15, conservés ou desséchés 20 et 25 fr. les 100 kilos.

La cire végétale 8 fr., les racines médicinales 25 et 30 fr., les fleurs médicinales 40 et 50. Le gouvernement avait proposé l'exemption.

La quatrième sous-commission des douanes (produits fabriqués), a entendu le rapport de Félix Faure, qui maintient l'exemption pour les instruments et les appareils scientifiques ; elle a abaissé à 175 francs le tarif général ; elle a maintenu à 150 francs le tarif minimum du droit sur les articles de lunetterie optique, elle a adopté les droits de 8.0 et 625 sur les billes de billards, touches de pianos, tabletterie, ivoire, nacre, ambre, ou écailles factices aft celluloïde, 3 fr, 69 et 3 fr., éventail en bois et papier 5 et 4, en bois et étoffe ou plumes non montés, 7 et 6, montés 20 et 15, en nacre, écaille non monté, 30 et 35 monté.

La sous-commission maintient les tarifs actuels de 37 fr. 50 et 30 sur la brosserie commune, fibre végétale, ou baleine et 15 et 60 brosserie, cuirs, poils, établit une catégorie à 56 et 45, brosserie, fibres mélangées, végétales et animales 115 et 100, brosserie fine sur les os de buffle, ivoire ou métaux.

NOUVELLES DIVERSES

Rejet du pourvoi d'Eyraud

Paris, 15 janvier. — La Chambre criminelle de la Cour de cassation, sur le rapport de M. le conseiller Sallentin, vient de rejeter le pourvoi d'Eyraud.

LES FORTIFICATIONS DE TOULON

Toulon, 15 janvier. — On se souvient que la ville de Toulon avait demandé au ministre de la guerre la démolition des remparts.

M. de Freycinet vient d'aviser l'autorité municipale qu'il était impossible d'accueillir favorablement cette demande.

L'INDUSTRIE LYONNAISE

La Chambre de commerce de Lyon a voté une motion déclarant que les fabriques de soieries et tous les ouvriers au nombre de 300.000 menacés par tout droit sur les soies étrangères supplient le gouvernement d'agir auprès de la Commission des douanes pour faire rejeter les projets destructeurs d'une de nos grandes industries nationales, les plus dignes de sa sollicitude.

LE FAUX PADLEWSKI

Paris, 15 janvier. — L'identité du fameux Padlewski, arrêté à Olot, est enfin « officiellement » établie. La préfecture de police a reçu plusieurs dépêches qui ne laissent aucun doute à ce sujet.

L'individu arrêté est le nommé Léopold Gaberg, vingt-neuf ans, déserteur belge, escroc de la pire espèce et surtout mystificateur de première force.

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 101

Mortes et Vivantes

DEUXIEME PARTIE

LES FILLES

Penché à la croisée, il examinait sa voisine avec une inquiète tendresse.

— Vous n'êtes pas rentrée hier, mademoiselle Jeanne... dit-il. Que vous arrive-t-il donc ?

— Oh ! monsieur, des choses !

Le cœur de la jeune fille se gonfla. Elle se rappelait la scène de la veille, quand Dambert était venu la chercher pour la conduire près de sa sœur, son épouvante en voyant cette malheureuse, son portrait, blanche comme un suaire, les yeux fermés, auprès de celle qui, après avoir partagé sa vie, n'avait pas voulu s'en séparer.

— Vous avez de la peine ? reprit le Breton.

— Oui... beaucoup.

— Pourquoi ?

— Je vous conterai cela... plus tard... car je suis pressée...

— Vous vous en allez si vite ?

— Il le faut... Je ne suis même montée chez moi que pour vous dire... adieu...

François de Guern devint blême.

— Adieu ! fit-il.

— Oui... On m'attend dans la rue.

— Qui donc ?

— Un étranger... Vous savez bien...

— *Mais non...*

— Celui qui m'a sauvée un jour et m'a loué cette petite chambre.

Un doute aigu comme une pointe d'acier traversa l'âme du Breton, mais ce fut l'affaire d'une seconde.

Douter de la pureté de Jeanne lui eut semblé une profanation et un crime.

— Quel est cet homme ? *demanda-t-il.*

— Mon père !

— Vous avez retrouvé votre père ?

— Mon père et ma mère !

— C'est un rêve !

— Non... une réalité !

— Est-ce possible ?

— J'avais une sœur aussi... et cette sœur vient de mourir...

Le docteur en droit ne comprit rien, si ce n'est qu'un malheur le menaçait, et ce malheur *était de la perdre !*

— Une sœur ? balbutia-t-il.

— Oui... Et vous la connaissiez.

— Moi !

— Je vous dirai son nom... plus tard. Elle est morte... tristement !

— Ainsi on vous emmène ? reprit-il.

— Oui.

— Donc je ne vous verrai plus.

— Pendant quelque temps.

— Votre situation va changer... sans doute ?

— Je l'ignore.

Elle lut sur le visage de son ami l'anxiété dont il était torturé.

— Mais, ajouta-t-elle, monsieur de Guern, vous savez ce que nous avons dit...

— Quoi donc ?

— Que nous nous aimerions toujours !

— Eh bien ?

— Peut-être vous m'oublierez... dès demain !

— Oh ! non !

— Moi, je n'ai qu'une parole... je vous aimerai...

— Jeanne !

— Toujours !... à moins que ne veuilliez plus de moi ! Adieu !

Elle ferma sa fenêtre, rouvrit sa porte et s'enfuit.

A dix heures, François de Guern était occupé dans le cabinet voisin de celui de Mᵉ Hardouin à préparer un acte important auquel il mettait la dernière main quand il se redressa tout à coup, en entendant annoncer chez son patron :

— M. Davidson.

Ce M. Davidson était l'acquéreur de Boissy ; d'un autre côté, Jeanne Baudru avait prononcé son nom plusieurs fois en causant avec lui ; elle en parlait comme de son bienfaiteur. Enfin elle lui avait dit le matin même que ce sauveur était son père.

Que se passait-il donc ?

Mᵉ Hardouin traversa le cabinet du jeune homme et s'avança au devant de son ami.

François de Guern, qui était devenu subitement très rouge, devint pâle.

Ce Davidson était accompagné d'une jeune fille vêtue de noir, et cette jeune fille était Jeanne Baudru.

En passant auprès de l'avocat futur, elle lui sourit doucement.

— Vous vous connaissez ? demanda Dambert qui surprit à la fois ce sourire et l'émotion du jeune homme.

— M. de Guern est mon voisin de la rue Saint-Augustin, dit-elle, et j'étais bien heureuse de l'avoir près de moi.

— Quel est ce jeune homme ? dit le père à son ami.

— Un garçon admirable.

— Riche ?

— Non, pauvre, mais tout ce qu'il y a de plus honorable.

— Bien.

Ces mots furent échangés à voix basse.

— Et tu viens ?.. interrogea le notaire.

— Pour un acte.

— Excellent client ! De quelle nature ?

— Un testament.

— Craindrais-tu de mourir ?

— Peut-être.

— A qui veux-tu donner ta fortune ?

— A *mademoiselle...*

— Son nom ?

— Le mien.

— Ta fille ?

— J'en avais deux. L'une est morte... Voici l'autre.

— Il m'est interdit d'en prononcer le nom... Plus tard peut-être...

— Tu es bien décidé ?

— Tout à fait.

— Rien de plus simple. En quelques mots, cela peut être réglé. Pourquoi ne les écrirais-tu pas toi-même ?

— Pour l'Amérique, un testament notarié vaudra mieux.

— Soit... mais il faut espérer que c'est une formalité superflue et que tu vivras assez longtemps pour régler tes affaires.

— Qui sait ?

Dambert était sombre et triste.

Evidemment de graves résolutions s'agitaient en lui.

Ce fut François de Guern qui écrivit le testament sous la dictée de Georges Dambert lui-même.

Il fut atterré par la grandeur de cette fortune qui reposait désormais sur la tête d'une *enfant auparavant si pauvre.*

C'est à peine s'il osait lever les yeux sur elle.

Mais quand elle sortit, elle trouva le moyen de lui murmurer à l'oreille, en lui tendant la main.

— Toujours !

Le soir elle était enfermée à Courbevoie, au château des Tilleuls.

Une nouvelle vie commençait pour elle.

Elle était entourée de domestiques et d'un luxe qu'elle soupçonnait à peine.

Après avoir dîné en tête à tête avec son père qui se plaisait à lui faire raconter sa vie, elle en vint à cette rencontre du Breton, le voisin de sa chambrette, et confessa tout.

Ces courtes amours étaient bien innocentes.

Quand elle expliqua à Georges Dambert la lettre de François de Guern à sa mère et la réponse de l'excellente femme et des sœurs du jeune homme, le père soupira et dit :

— Tu pourras donc faire des heureux ?

— *Vous ne vous opposerez pas à nos projets ?*

Un amer sourire passa sur ses lèvres.

Lui dont la vie avait été perdue par un préjugé féroce, s'opposer au bonheur des autres !

Seulement, il ajouta qu'il fallait attendre quelque temps, garder le silence.

Il expliqua à sa fille qu'il avait un voyage à entreprendre, un voyage de quelque durée, pendant lequel elle resterait seule aux Tilleuls sous la garde d'une gouvernante sûre et de domestiques fidèles, et que ce serait sa dernière épreuve.

Dans l'après-midi, il sortit seul et se fit conduire à la rue Montaigne.

Il était attendu.

Le major Campayrol eut avec lui un long entretien.

Le suicide de la Roselli et la mort de Lorenza avaient produit sur le comte de Vaunoise une profonde impression.

Il annonçait l'idée de voyager pour se distraire et cherchait déjà à s'étourdir en faisant les plus grands efforts pour entraîner Césarine, son ancienne et toujours violente passion, à l'accompagner.

Mais sans succès !

Plus ses instances devenaient pressantes, plus Césarine se faisait impitoyable et railleuse.

Les causes du suicide de la Roselli n'étaient pas nettement connues, mais le nom du comte de Vaunoise se mêlait à cette affaire et il en résultait pour lui une défaveur et une sorte de disqualification qui rendaient son éloignement politique au moins pour quelque temps.

Paris oublie vite.

Il a trop de distractions pour s'occuper longtemps du même scandale, si retentissant qu'il soit.

D'une autre part, la situation du comte vis-à-vis de sa femme n'était plus tenable.

De quel front se serait-il présenté devant elle après l'effroyable catastrophe qu'elle ne pouvait pardonner.

Que se passe-t-il entre le major Campayrol et Georges Dambert ?

Quel honteux marché fut conclu ?

Il est trop tôt de le dire.

Mais on peut préjuger que le Limousin ne le trouvait pas défavorable.

Il avait la tête solidement organisée, lui, et ne se laissait pas démoraliser par un blâme de l'opinion ou un murmure de sa conscience.

C'est bon pour les esprits faibles, et celui du major avait fait ses preuves, sapreminette !

Dès que Dambert fut hors de son entresol, le docteur se frotta les mains avec activité.

L'opération lui souriait.

Ce serait sans doute la dernière, mais ensuite il pourrait tirer l'échelle et vivre tranquille sur ses vieux jours.

Il écrivit un mot à son ami Vaunoise, et ce mot était court :

« Mon cher comte,

« Venez donc déjeuner avec moi. Je vous » invite, bien que ce ne soit pas à un pauvre » diable comme votre serviteur de traiter les » millionnaires comme vous.

» Mais votre abattement m'inquiète et je » veux vous relever le moral, saperlipopette !

» Du front, toujours du front !

» Je vous attends chez Durand, à midi, » heure militaire.

» Votre ami,
» CAMPAYROL. »

Le soir, Georges Dambert eut une seconde conférence, et cette conférence, qui faisait suite à celle de Campayrol, se tint entre lui et Césarine.

Ils se parlèrent longtemps.

La conférence eut lieu dans une victoria, au bois de Boulogne, par les allées solitaires.

Césarine était intelligente.

Elle comprit aisément le rôle qu'on lui offrait de jouer.

Elle accepta sans doute, car, en la quittant, Georges Dambert passa chez Campayrol et lui laissa dans une enveloppe ce mot concis mais très clair :

« C'est fait. »

Le lendemain matin, il partit pour une destination inconnue.

Auparavant il avait pris à part Sam, son puissant cocher qui lui servait de majordome et lui inspirait une confiance sans bornes.

Les maîtres comme Dambert font les serviteurs fidèles.

Il lui montra sa fille et lui dit :

— Tu veilleras !

— De jour et de nuit. Partez en paix.

Il disparut.

Les journaux spéciaux annoncèrent qu'il s'était embarqué au Havre sur le transatlantique la *Normandie*, à destination de New-York.

Campayrol les mit sous les yeux du comte qui apprit cette nouvelle avec une réelle satisfaction.

Mais les journaux, même nautiques, sont sujets à erreur.

Le même jour, la comtesse de Vaunoise, à son hôtel de la rue François Ier, abîmée dans le deuil de ses pensées, recevait ce mot de son ami :

« Encore quelques jours et notre sort sera fixé. Espère. « G. D. »

(*A suivre.*) CHARLES MÉROUVEL.